

Conseil municipal du 07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 7 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la commune, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Étaient Présents : Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Jacqueline ROBINET, Josette ROUGET, André BLANCHARD, Matthieu PAPPALÉPORÉ et Pascal LHOTE.

Absent excusé : Maryse DEPUYDT ayant donné procuration à Pascal LHOTE

Secrétaire de séance : Olivier VARIN

Auxiliaire de séance : Audran BASECQ

- **APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL (11/01/2024)**

André BLANCHARD rappelle que le Maire l'a interpellé à propos des commentaires sur le site Facebook concernant le projet de vidéosurveillance.

Il juge qu'il reste maître de ses propos et que le Maire aurait demandé à l'administré de lui montrer les commentaires en question.

Le Maire s'étonne de cette modification, mais l'approuve, et rappelle le comportement d'André BLANCHARD.

Olivier VARIN propose de modifier comme suit : Monsieur le Maire évoque qu'il a été interpellé par un administré.

Approuvé à 7 voix pour 1 voix contre (André BLANCHARD)

Demande du Maire pour ajouter le sujet de la sécurisation du fossé du Cléon route de DYÉ à l'entrée du village.

Deuxième demande : création d'un drainage du terrain derrière un pavillon.

- **ROUTE DE FLOGNY : VOTE DES DEVIS**

Voté lors du Conseil du 07/12/2023 à sept voix pour et une voix contre (Pascal LHOTE),

Choix du prestataire et du devis pour les travaux.

Trois devis sont présentés :

MANSANTI TP : 11 932 € HT
GCTP : 18 130.03 € HT
BARBIER SAS : 18 577.42 € HT

Jacqueline ROBINET s'étonne de la différence de prix entre les devis, le Maire présente les devis aux membres du conseil.

L'entreprise MANSANTI se démarque de ses concurrents par la pose de l'enrobé.

Pour : 8 Abstention : 1 André BLANCHARD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour et une abstention :

DÉCIDE de retenir l'entreprise MANSANTI.

- **LUTTE CONTRE LE CANCER : ESPACE SANS TABAC**

Délimitation d'une zone non-fumeur devant l'école :

La Ligue Contre le Cancer sensibilise et encourage l'action dans les lieux publics afin de dénormaliser le tabagisme et éviter l'exposition des plus jeunes à ce fléau.

Il est bon de rappeler que le tabac est une importante cause de cancers qui seraient évitables et que le tabagisme passif n'est pas à sous-estimer, d'autant plus chez les plus jeunes.

La propreté et le respect de l'environnement sont une raison supplémentaire puisque les mégots et autres rebuts de cigarettes sont trop souvent laissés sur la voie publique.

C'est pourquoi une convention entre la commune et le Comité de l'Yonne de la Ligue Contre le Cancer interdisant la consommation de tabac devant l'école de Carisey par l'instauration d'une zone non-fumeur et de la signalisation y ayant trait paraît bénéfique.

Le Maire présente le projet de convention au Conseil, André BLANCHARD rappelle qu'une loi est passée dans le sens de l'interdiction de fumer devant les lieux publics. Le Maire rappelle que La Ligue Contre le Cancer finance et accompagne le dispositif pour la pose de panneaux et peinture, et qu'il s'agit d'une zone délimitée au sol.

Pour : à l'unanimité des membres présents et représentés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de signer la convention avec La Ligue Contre le Cancer.

- **PLAN D'ÉPANDAGE : MÉTHANISATEUR CERES GERMINY**

La société C.E.R.E.S GERMIGNY qui exploite depuis 2020 l'unité de méthanisation installée sur les communes de GERMIGNY et SAINT-FLORENTIN a été rachetée par la société par TER'GREEN.

Cette société souhaite augmenter sa capacité d'injection de biométhane (dans le réseau de distribution de gaz naturel géré par GrDF).

L'exploitation du site passe du régime de la déclaration au régime d'enregistrement.

Une consultation du public est organisée du lundi 29 janvier au lundi 26 février dans les communes d'implantation et dans celles où se situent des parcelles du plan d'épandage.

La commune de CARISEY est concernée par le plan d'épandage pour 6 parcelles représentant une surface d'environ 29 hectares appartenant à différents exploitants (GERBEAU 5 parcelles, PETIT 1 parcelle).

Une parcelle se trouve à proximité directe du village (derrière le Cléon).

La grande proximité du village d'une parcelle concernée interpelle étant donné que l'odeur peut être incommodante.

Sous réserve que cette parcelle ne fasse pas partie du plan d'épandage en raison de sa trop grande proximité du village, il est procédé au vote :

Pour : 7

Contre : 2 (Marie Laure CAPITAIN, Pascal ETCHART)

- **TRANSFORMATION DU SMBVA EN EPAGE**

Modification des statuts du syndicat de SMBVA en EPAGE

Avis favorable de la Commission locale de l'eau du bassin versant de l'Armançon et le courrier du préfet coordonnateur du bassin actant la conformité de la transformation en EPAGE

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Armançon reprend les actions du SAGE en les actualisant, il reste basé 58ter rue Vaucorbe à TONNERRE et garde le besoin de délégués au comité syndical.

Pour : à l'unanimité des membres présents et représentés

Le conseil ne comprend pas le besoin de changement de nom et de statuts. .

- **DÉMATÉRIALISATION DES ACTES : CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE**

Afin de permettre la dématérialisation des actes administratifs de la commune de CARISEY transmis au contrôle de légalité, il est nécessaire de recourir à une plate-forme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données.

Les avantages de la mise en place de cette procédure sont les suivants :

une simplification des échanges,

des économies (réduction des coûts d'affranchissement, d'impression),
un échange sécurisé,
un gain de temps résultant d'une accélération des échanges avec la préfecture.

Mathieu PAPPALÉPORÉ évoque le coût d'une telle démarche mais rappelle aussi les avantages à long terme.

Pour : à l'unanimité des membres présents et représentés

- **SÉCURISATION DU FOSSÉ DU CLÉON ROUTE DE DYÉ À L'ENTRÉE DU VILLAGE.**

Le Maire démontre la nécessité de sécuriser ce chemin car plusieurs semi-remorque prennent ce chemin le détériorant et ont affaissé la buse d'évacuation d'eau. Ces engins prennent ce chemin au même titre que les tracteurs, Olivier VARIN propose d'interdire à ces engins d'emprunter la partie goudronnée de la rue Vauchard.

Des itinéraires alternatifs n'existent pas pour les véhicules du type semi-remorque. La matérialisation du passage est demandée par Mathieu PAPPALÉPORÉ afin d'éviter un incident similaire.

Le maire présente les devis proposés et demande l'accord du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir l'entreprise GCTP pour un devis à 4 789.33€ TTC.

- **CRÉATION D'UN DRAINAGE DU TERRAIN DERRIÈRE UN PAVILLON**

Le pavillon se trouve en contrebas de la Fortelle et est répétitivement inondé, le sol étant majoritairement glaiseux. Olivier VARIN et Marie Laure CAPITAIN rappellent la présence d'un fossé derrière cette habitation, mais qui est aujourd'hui dégradé et partiellement rebouché. Un drain partant de ce fossé en direction de la route est souhaité mais un nouveau fossé est jugé préférable par Pascal LHOTE. Toutefois un nouveau bornage pourrait être nécessaire dans ce cas.

Le reprofilage du fossé est retenu, sans pose de drain.

Des devis supplémentaires seront demandés, le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

- **AFFAIRES DIVERSES**

Un nouveau panneau affichage est à commander

Élagage des arbres

Le besoin d'une habilitation pour le cantonnier (voir formation à trouver) et la dangerosité de la tâche sans équipement est mise en évidence.

Marie Laure CAPITAIN demande l'élagage d'un noyer car de nombreux corbeaux y nichent.

Recourir à une société paraît nécessaire ici.

Réparation de la chaussée à l'entrée la maison de retraite (caniveau)

Certaines dalles sont descellées et pourraient présenter un danger.

Fête foraine à Pâques

Présence du forain du 29/03/2024 au 02/04/2024

Les arrêtés ainsi que l'autorisation de débit de boissons (fin à 1h du matin) seront rédigés.

La visite de CITEOS prévue le 3 avril est à avancer si possible. La fin de l'éclairage pourrait être décalée à 2h du matin pour l'ensemble du week-end de Pâques.

Un spectacle doit être organisé par la mairie sur ce week-end.

La location de la salle par un particulier sera annulée en raison de la manifestation publique et de la fête foraine à proximité.

La chasse aux œufs pourrait être organisée à nouveau.

La date de l'arrêté sera modifiée en fonction de l'arrivée du forain (prévue le lundi 25 mars)

Un vide-grenier en nocturne, fin mai, est proposé par Mathieu PAPPALÉPORÉ, à l'étude.

Réunion publique : Déchets, le 22/02/2024

Le Maire fait un rapide compte rendu de la réunion.

15-20 personnes étaient présentes.

Un composteur collectif sera mis en place, en collaboration avec la Communauté de Communes, le lieu restant à définir.

Voirie : divers travaux de réfection de la chaussée

Rue des Ouches : il a été décidé que ces travaux ne sont pas prioritaires et donc ne seraient pas réalisés pour le moment, compte tenu des sommes trop importantes.

Olivier VARIN questionne l'utilité des commissions voiries au regard de l'absence de travaux réalisés.

Marie Laure CAPITAIN alarme le conseil sur le manque de travaux ponctuels sur la voie du Clos des Chevannais pouvant entraîner d'importants travaux à l'avenir.

Appartement de la mairie

Les devis FD' Sanit et Jaulgelec pour le changement des radiateurs sont examinés. Jaulgelec, moins cher, est retenu.

Le changement d'un vélux dans cet appartement est également prévu.

Assainissement : problèmes récurrents

Suite aux montées répétitives des eaux usées chez un particulier rue du Moulin, la Communauté de Communes envisage le changement des pompes. En attendant, l'écoulement est provisoirement mis en place dans un champs voisin à proximité du ru du Vau.

André BLANCHARD dit que la solution trouvée aurait pu être meilleure en reliant l'évacuation d'eau au lagunage et que la situation actuelle est litigieuse. Il a contacté les autorités compétentes à ce sujet (Préfecture, Police de l'eau, DDT).

Le Maire explique que l'installation de dalles en fer a été faite dans l'urgence. André BLANCHARD rappelle que le problème n'est pas les dalles mais la situation d'évacuation de l'eau.

Il juge l'évacuation d'eau actuelle insuffisante et le Maire dénonce la situation déplorable du réseau d'évacuation et d'assainissement.

La rédaction d'une lettre à la Communauté de Communes afin de régulariser la situation est demandée par André BLANCHARD et Olivier VARIN et approuvée par le Conseil qui s'étonne de la situation.

14 Juillet

La date du feu d'artifice reste à définir : vendredi 12 juillet, ou autre date.

La programmation de l'éclairage public est à prévoir

Centre aéré

Différents problèmes sont évoqués :

- chauffage (à voir avec Jaulgelec)
- dératissage (à voir avec l'entreprise Bonny)
- volet roulant (à voir avec GBR alu)

Borne électrique

Un recueil d'avis auprès du conseil municipal pour l'implantation d'une borne électrique sur le parking de la salle polyvalente est réalisé, les élus ne jugent pas nécessaire cet investissement.

Boulangerie

La vente du matériel sera organisée le 15 mars par le liquidateur judiciaire.
La récupération des clés est prévue le 22 mars.
Les travaux de toiture sont terminés.

Délinquance

André BLANCHARD adresse une lettre au conseil demandant le chiffrage du préjudice subi par la commune concernant les incivilités et la délinquance.

La présence d'un véhicule suspect a été observée sur la commune et la gendarmerie est intervenue.

DATES A RETENIR

Lundi 11 mars 19h00 à la mairie : réunion des adjoints pour la préparation du budget

Mercredi 13 mars 15h30 salle du conseil : CCID Commission communale des impôts directs (Maryse, Marie-Laure Olivier)

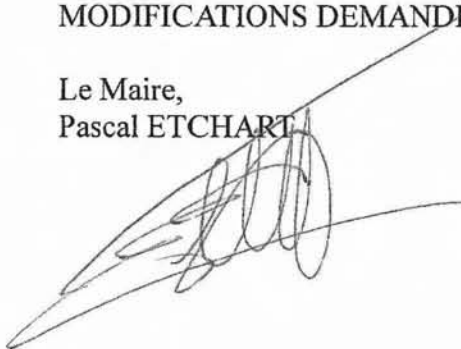
Vendredi 15 mars 18h00 Villier-Vineux : Conseil de Classe (Maryse)

Jeudi 21 mars 18h30 salle polyvalente : prochain conseil – budget primitif et vote du compte de gestion pour reprise des résultats anticipés

L'ensemble des sujets ayant été abordés, la séance est levée à 20h37.

PROCES VERBAL APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ SOUS RESERVE DES MODIFICATIONS DEMANDÉES.

Le Maire,
Pascal ETCHART



Le Secrétaire de Séance,
Olivier VARIN

